



---

**APPEL À PROJETS SPECTACLE VIVANT**  
**ACCUEIL EN RÉSIDENCE EN 2021 AU QUAI DES ARTS**  
**RELAIS CULTUREL RÉGIONAL D'ARGENTAN**

Le Relais Culturel Régional d'Argentan, porté par le service culturel de la ville d'Argentan, lance un appel à projets pour l'année 2021 (année civile). La structure accueillante est le Quai des Arts, théâtre de la ville d'Argentan.

Le Relais Culturel Régional est un dispositif d'accompagnement et d'accueil d'artistes en résidence portant sur le spectacle vivant (danse, cirque, théâtre et autres formes associées).

Le Relais Culturel Régional a notamment pour objet de :

- soutenir la création artistique en mettant à disposition des artistes des espaces de travail ;
- favoriser les flux de publics entre les lieux principaux de la vie collective et tisser ainsi du lien social ;
- favoriser la durée d'installation des artistes afin de multiplier les rencontres avec la population ;
- imaginer des passerelles entre les domaines artistiques.

**I - LES CRITÈRES DE SÉLECTION**

- démarche, recherche, innovation artistique (pas de résidence de reprise) ;
- implication déterminée de l'équipe artistique dans le processus de résidence et dans une démarche de sensibilisation des publics ;
- conception et rigueur de montage de projet ;
- sérieux des partenariats établis et viabilité financière du projet ;
- en cas de concurrence entre deux projets d'égal intérêt, la dimension régionale sera privilégiée.

**II - LES MODALITÉS D'ACCUEIL EN RÉSIDENCE**

Les conditions d'accompagnement et d'accueil en résidence sont les suivantes :

- un accueil de cinq jours ouvrés minimum et de quinze jours ouvrés maximum ;
- un accompagnement technique à définir selon les projets ;
- une mise à disposition d'espaces de travail (fiche technique disponible sur demande sur le site du Quai des

Arts [www.quaidesarts.fr](http://www.quaidesarts.fr)). Attention les espaces sont accessibles exclusivement aux horaires d'ouverture soit de 9h à 18h du lundi au vendredi ;

- un hébergement sur place ;
- un soutien financier (sous réserve de l'accompagnement au dispositif par le Conseil Régional de Normandie) (rémunération de 200 € par personne et par jour) ;
- un volet d'actions culturelles : des rencontres avec le public sous différentes formes sont impératives : (présentation d'étape de travail, actions de médiation auprès des publics empêchés, animations, débats, ateliers, conférences...) Il s'agit de s'appuyer sur la présence des artistes au cœur d'un territoire rural pour que les publics découvrent les processus de création.

### **III – LE DÉPÔT DES CANDIDATURES**

Vous devez nous adresser la fiche de renseignements ci-jointe uniquement par e-mail à [veronique.blanchis@quaidesarts.fr](mailto:veronique.blanchis@quaidesarts.fr) (aucun envoi postal).

Vous devez y joindre également :

- un budget prévisionnel,
- en fonction de l'avancée du projet, des visuels en jpeg et/ou des extraits vidéo.

**Seuls cette fiche de renseignements et les documents demandés ci-dessus seront étudiés par le comité de sélection. L'envoi de tout autre fichier complémentaire ne sera pas pris en compte.**

Les dossiers devront nous être retournés au plus tard le 13 janvier 2020 selon les conditions définies ci-dessus.

Les dossiers seront ensuite étudiés en comité de sélection, puis soumis pour avis à la commission culturelle municipale.

Une réponse vous sera transmise **début avril**.

#### **Renseignements :**

Nathalie Trocherie - Tél. : 02 33 39 69 02